

ACTIVITÉS

Activités libres récréatives pour favoriser la participation de tous!



Complexe sportif Saint-Augustin-de-Desmaures 230, route de Fossambault 418 878-5473 poste 5800



- · Accès gratuit aux résidents VSAD
- · Accès aux non-résidents : 8 \$ + taxes (forfaits disponibles)
- · Réservation en ligne obligatoire pour tous

VSAD.ca/inscriptions

Résidents: 72 heures à l'avance Non-résidents: 24 jeures à l'avance

Résidents de L'Ancienne-Lorette

En vertu d'une entente avec la Ville de L'Ancienne-Lorette, les citoyens de cette municipalité sont considérés comme résidents.

PATINOIRES EXTÉRIEURS

Consulter les conditions de alace ici:



Réglementation complète à: VSAD.ca



TYPE D'ACTIVITÉ

PATINAGE LIBRE (Max. 70 participants)

- · Les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés par une personne responsable de 15 ans et plus.
- · Le port du casque est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins et pour les débutants.
- Fauteuils roulants et poussettes autorisés sous conditions.
- Aides de patinage disponibles.

PATINAGE ARTISTIQUE LIBRE (Max. 12 participants)

- · Débutants : 18 ans et plus
- · Intermédiaire et avancé : 12 ans et plus
- Maximum de 12 personnes sur la glace.
- · Les entraînements dirigés individuels sont permis, sous réserve d'une couverture d'assurances valide.

HOCKEY LIBRE DÉBUTANT 12 ANS ET + (Max. 25 participants)

- · Activité pour les 12 ans et plus.
- · Aucun participant ne peut être sur la glace sans patins.
- · Le jeu doit rester récréatif.
- · Aucun entraînement dirigé.
- · Réservation obligatoire

HOCKEY LIBRE INITIÉ 16 ANS ET + (Max. 25 participants)

- Activité pour les 16 ans et plus.
- Mêmes règlements que pour le hockey débutant
- Jeu récréatif obligatoire
- Aucun entraînement dirigé

HOCKEY LIBRE PETITES FAMILLES (Max. 25 participants)

- Réservé aux enfants de 11 ans et moins accompagnés d'un parent sur la glace.
- · Les grands frères et grandes sœurs peuvent participer si le respect des plus jeunes est assuré.
- · Le parent doit être présent sur la glace.
- · Aucun participant ne peut être sur la glace sans patins.
- · L'activité doit rester récréative.
- · Aucun entraînement dirigé.
- · Réservation obligatoire









Horaire du 27 octobre au 2 novembre

| Lundi | 11 h 30 à 12 h 30 | Patinage libre | |
|----------|-------------------|-------------------------------|---------------------|
| Mercredi | 11 h 30 à 12 h 30 | Patinage libre | |
| | 11 h 30 à 12 h 30 | Patinage artistique libre | 12 ans et plus |
| Vendredi | 11 h 30 à 12 h 20 | Patinage libre | |
| Dimanche | 8 h 30 à 9 h 20 | Hockey libre – Petite famille | Réservation requise |
| | 11 h à 12 h | Patinage libre | |

Version 24 octobre